

## Compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2014

**Le conseil municipal s'est réuni en séance publique mercredi 29 octobre et adopté le procès verbal de la séance du jeudi 21 août 2014.**

### **Décision Budgétaire**

#### **Budget annexe assainissement :**

Le conseil Municipal a procédé à l'inscription d'un montant supplémentaire de 600 € concernant la ligne budgétaire « Rémunération des intermédiaires ».

#### **Budget Général**

Le Conseil Municipal a pris les dispositions nécessaires pour permettre d'inscrire au budget général de la commune les crédits nécessaires à la mise en souterrain de l'éclairage public et des réseaux de communications électroniques de la Rue de La Véronne dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Rue Jean Ménardie.

Cette opération ne nécessite pas l'inscription de crédits supplémentaires.

### **Décisions financières :**

#### **Subventions**

Le conseil Municipal a autorisé la demande de reconduction de la subvention octroyée au Comice agricole Salers d'un montant de 1 220 €.

#### **Forfait Communal**

Compte tenu des efforts consentis par les communes du canton au titre du Fonds d'Équipement des Communes Rurales 2014, le Conseil Municipal a décidé de minorer de 50% la participation des communes de résidence aux charges des écoles primaires.

#### **Taxe d'aménagement :**

Le Conseil Municipal a décidé de renoncer à l'instauration de la part communale de la Taxe d'Aménagement pour une nouvelle période de 3 ans, seule la part départementale sera appliquée.

#### **Location de la trésorerie :**

Le conseil municipal a adopté par avenant, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, la réactualisation du loyer trimestriel des locaux de la Trésorerie qui passeront de 2.175 € à 2.190 €.

## **Redevance d'assainissement :**

A la majorité absolue avec 18 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal a décidé de porter à 0,41 € le m<sup>3</sup> d'eau la redevance d'assainissement actuellement fixée à 0,3049 € en raison de très importants investissements qui seront réalisés au cours des prochaines années (construction d'une nouvelle station d'épuration STEP et renforcement et mise en séparatif des réseaux unitaires) d'un coût prévisionnel de 3 500 000 €.

## **Gestion / opérations**

### **Assainissement collectif**

Le conseil Municipal a décidé de renouveler la délégation du service public d'assainissement collectif pour une durée de deux ans sous la forme d'un contrat d'affermage. Ce nouveau contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> avril à la suite d'avis d'appel public à candidature pour s'achever à la date de mise en service de la nouvelle STEP.

### **Hébergements du Sedour**

Le conseil Municipal a donné son accord à l'actualisation des tarifs de location des hébergements du Sedour.

## **Cessions et acquisitions foncières**

### **Polygone**

Le conseil a donné un avis favorable à la cession d'un pavillon Polygone sis 10, allée des Lilas au profit de ses locataires. Le prix de vente du terrain appartenant à la commune a été fixé à 8000 €.

### **Village de la Molier**

A la suite de l'opération d'aménagement du village de la Molier le Conseil Municipal a donné un accord de principe à la cession de 3 parcelles issues de la division d'une parcelle de biens sectionnaires et de 13 parcelles issues de la division du domaine public.

Conformément à l'avis du Service des Domaines le prix du terrain a été fixé à 1,50 € le m<sup>2</sup>. Une consultation des membres de la section de la Molier sera prochainement organisée.

La cession des parcelles issues du domaine public feront l'objet d'une enquête publique.

### **Cité de la Sagne**

Le conseil Municipal a donné son accord à la vente de la maison cadastrée Section AK n°138 et sise Cité de la Sagne au plus offrant sur la base d'un montant minimum de 7000 €.

Les personnes intéressées sont invitées à communiquer à la Mairie leur proposition avant le vendredi 21 novembre 2014 à 17 heures.

# **Administration Générale**

## **Délégation au maire :**

Le conseil municipal a décidé de donner mandat au maire pour signer les conventions de mise à disposition des locaux municipaux ne nécessitant pas de dispositions particulières et notamment la détermination d'un tarif.

## **Section de Chabourlioux**

Le conseil municipal a autorisé la réalisation d'une coupe affouagère de 25 m<sup>3</sup> en forêt sectionnelle de « Chabourlioux ». Il a été décidé de l'affecter au partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques et d'effectuer le partage par feu.

## **Médecine préventive**

Le conseil Municipal a décidé de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

## **Achat de matériel**

Le Conseil Municipal a donné son accord à l'achat d'un tracteur (4 roues motrices avec cabine) équipé d'une lame de déneigement et d'une balayeuse de voirie dont le coût prévisionnel s'élève à 45.000 € TTC et a décidé d'intégrer obligatoirement aux conditions d'achat la reprise de l'ancienne balayeuse.

## **Dématérialisation :**

Le conseil a autorisé le Maire à signer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat afin d'abandonner l'utilisation du niveau 4 de la nomenclature de dématérialisation.

## **Informations / communication :**

### **Travaux :**

- Foirail : les services de la DSV exigent la mise en conformité du foirail tant au niveau du fonctionnement que de l'équipement qui nécessitera l'installation d'une aire de lavage. Cet équipement a vocation intercommunale, est mis à disposition, pas uniquement des agriculteurs de la commune mais de tout un territoire.  
Une étude est en cours pour l'aménagement de cet équipement.
- Rue Jean Ménardie : les travaux de la rue Jean Ménardie sont actuellement interrompus dans l'attente de l'intervention des services concernés par l'enlèvement des supports aériens d'électricité et de télécommunication. Un vœu a été émis pour que ces travaux soient réalisés dans les plus brefs délais possibles pour permettre la mise en place de l'enrobé tant que les températures l'autorisent.

- Roussillou : les travaux de mise en conformité du système d'assainissement du site de Roussillou devraient débuter cette semaine par l'entreprise locale SARL Lacombe frères.
- Place de la Gare : Le conseil Municipal est dans l'attente des conclusions de l'étude de portance effectuée sur le terrain préalable au projet d'aménagement de la plateforme de la Gare.

### **Informations**

- Le Maire a demandé à l'ensemble des élus pour le prochain conseil début décembre, de réfléchir au devenir de la maison « Forestier » sise route de Condat (entre le parking de la clinique du souffle et l'accès de la clinique du Haut-Cantal).
- Tour d'Auvergne Cycliste : Sollicité pour accueillir une étape du Tour d'Auvergne Cycliste en 2015, le conseil municipal, malgré tout l'intérêt de cette manifestation a décidé à l'unanimité d'y renoncer provisoirement notamment en raison de la participation financière demandée à hauteur de 17 000€.

### **Analyse financière rétrospective et prospective**

La commune de Riom-ès-Montagnes a souhaité bénéficier de l'assistance du Cabinet Lionel Bascou (Nîmes), consultant en finances et fiscalité locale, afin d'effectuer une analyse financière rétrospective et prospective permettant de présenter la situation financière actuelle du budget général et du budget assainissement de la collectivité (principaux constat et marge de manœuvre) et de pouvoir construire un équilibre financier prévisionnel par rapport aux investissements futurs prévus par le projet politique ou imposés : station d'épuration, mise en séparatif des réseaux, accessibilité des ERP, nécessité d'ouvrir un nouveau lotissement, aménagement de la plateforme de la Gare ...

Avec 2770 habitants, la commune de Riom-ès-Montagnes fait partie de la catégorie démographique (strate) : de 2000 à 3499 habitants. Ses ressources fiscales ne seront assises que sur les taxes ménages : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti.

**L'analyse financières rétrospective** (2011 – 2013) fait apparaître les principaux constats et marges de manœuvre pour le budget général. Les points forts ont été tirés de l'appréciation des fiches financières transmises par la Trésorerie.

- Situation financière saine et équilibrée
- Résultat comptable maîtrisé (opérations de fonctionnement)
- Epargne nette (autofinancement disponible) 2 fois supérieure à la moyenne départementale (243€/hab contre 118€/hab)
- Endettement nettement inférieur à la moyenne des communes de la même strate démographique (777€/hab contre 839€/hab)
- Fonds de roulement (réserves) nettement supérieur à la moyenne des communes de la même strate démographique (111€/hab contre 60€/hab)

### ***Rappel des principales notions financières***

**Le ratio d'endettement** (Encours de la dette totale / recettes de fonctionnement) mesure le poids de la dette par rapport à la richesse de la commune. Le ratio d'endettement était de 65% pour la commune en 2013 le seuil d'alerte étant fixé à 150%.

**Le ratio de capacité de désendettement** (encours de la dette / capacité d'autofinancement brute) mesure le nombre d'années nécessaires de capacité d'autofinancement brute pour couvrir l'encours total de la dette. Le ratio pour la commune de Riom-ès-Montagnes était de 2,36 années en 2013 alors que le seuil d'alerte est fixé à 8 années.

La commune possède des marges de manœuvre lui permettant des investissements sur les prochaines années avec la possibilité d'agir les leviers suivants : capacité d'autofinancement nette, emprunts, fonds de roulement. La politique d'investissement reste sur les deux derniers exercices importants par rapport à ce qui se fait dans les communes de même strate (514 €/hab en 2013 contre 444 €/hab).

### **Analyse financière prospective (2014-2018)**

#### **Budget Général :**

Opérations de fonctionnement :

Pour les postes de recettes et de dépenses de fonctionnement, il a été tenu compte des évolutions constatées à travers l'analyse rétrospective et des tendances observées pour l'avenir (baisse de la dotation globale de fonctionnement et des autres dotations et participations, impact important des subventions venant équilibrer les budget assainissement et lotissement)

Autofinancement : la capacité d'autofinancement nette (autofinancement disponible après remboursement des annuités de la dette) reste positif sur toute la période de la prospective même si le montant est faible. Cela correspond aux annuités importantes suite aux emprunts qui seront nécessaires mais aussi grâce à d'importantes subventions allouées.

Dépenses d'investissement

Les principales opérations d'équipement concernent les réalisations prévues sur la plate-forme de la Gare, l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), les travaux de chaussées liés à la mise en séparatif des réseaux qui s'étalent sur plusieurs exercices.

Le financement de ces investissements sera couvert principalement par la Capacité d'autofinancement nette, les emprunts et le fonds de roulement. D'autres sources de financement contribueront à la couverture des besoins d'équipement. Et notamment le Fonds de Compensation de la TVA et des subventions pouvant être perçues.

#### **Budget assainissement :**

Pour couvrir les besoins de fonctionnement liés aux dépenses mais aussi au respect des équilibres financiers, il est envisagé :

- une augmentation de la redevance d'assainissement collectif.
- Une participation importante du budget général à travers des subventions d'exploitation pour des montants supérieurs à 200 000 € chaque année.

Un important emprunt devra être souscrit à partir de 2015. Il est attendu des subventions permettant de couvrir une partie du montant des 2 principaux investissements.

Pour conclure, les marges de manœuvre dont dispose la collectivité sur son budget général et son budget assainissement permettent la réalisation de l'entier programme défini, sans aucune prévision d'augmentation de la fiscalité locale.